

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue le lundi 5 février 2024, à 19 h 30 à la salle Plamondon de l'hôtel de ville.

Sont présents : Monsieur le maire, Bernard Gaudreau, président

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Luc Bertrand  
Serge Beaulieu  
Luc Delisle  
Anne-Sophie Paquet  
Simon Sheehy  
Denise Thibault

Est également présente : Mme Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-02-25

Il est proposé d'ajouter un point à l'ordre du jour (7.2.) concernant une demande de subvention. Sur proposition de monsieur Simon Sheehy, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté avec cet ajout.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux questions des citoyens.

### 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

24-02-26

4.1. Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 8 janvier 2024

Sur proposition de madame Denise Thibault, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville tenue le 8 janvier 2024, tel que rédigé.

24-02-27

4.2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024

Sur proposition de monsieur Simon Sheehy, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 8 janvier 2024, tel que rédigé.

24-02-28

4.3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 janvier 2024

Sur proposition de monsieur Luc Delisle, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue 12 janvier 2024, tel que rédigé.

24-02-29

4.4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2024

Sur proposition de madame Anne-Sophie Paquet, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue 25 janvier 2024, tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**24-02-30**

**5.1. Embauche d'une adjointe en administration**

**CONSIDÉRANT** les besoins organisationnels de la Ville de Neuville ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection à la suite du processus d'embauche ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC BERTRAND ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil nomme madame Katherine Simard à titre d'adjointe en administration;

**QU'**elle soit embauchée pour une période probatoire d'un an avant d'obtenir sa permanence;

**QUE** le conseil lui souhaite la bienvenue et bon succès dans le cadre de ses fonctions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun point

**7. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**24-02-31**

**7.1. Demande subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés sur le Chemin Lomer, dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**CONSIDÉRANT QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**CONSIDÉRANT QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

**CONSIDÉRANT QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LUC DELISLE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil de la Ville de Neuville approuve les dépenses d'un montant de 25 000.00\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, pour le dossier de la municipalité PNK767274-34007 (3) – 20230517-005, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

24-02-32

**7.2. Dépôt d'une demande de subvention au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipale pour la construction de la caserne et le garage municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville avait commandé un premier rapport pour la construction d'un complexe comprenant la caserne incendie et le garage municipal et que le projet dans sa forme était considéré trop onéreux;

**CONSIDÉRANT QUE** les emplacements actuels des deux services ne répondent pas aux normes ainsi qu'aux besoins des utilisateurs ;

**CONSIDÉRANT** le niveau de désuétude du garage municipal et des coûts de remise aux normes s'y rattachant;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LUC BERTRAND, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal autorise le Service des travaux publics à préparer et soumettre une demande de subvention auprès du PRACIM et autre programme, le cas échéant.

**QUE** la présente résolution complète la résolution numéro 23-11-165 adoptée lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucun point

**9. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

24-02-33

**9.1. Approbation du mandat du comité consultatif des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**

**CONSIDÉRANT QU'**en février 2024, le conseil municipal a jugé opportun et utile de jumeler le comité arts et culture et le comité loisirs et vie communautaire, comme la mission de ces deux comités s'entrecroisait régulièrement.

**CONSIDÉRANT QU'**une somme importante du budget de la Ville de Neuville est consacrée annuellement aux activités de loisirs, culturelles et à la vie communautaire

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance du mandat du comité consultatif loisirs, culture et vie communautaire et le juge satisfaisant;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DENISE THIBAUT ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil municipal considère important de doter la Ville de Neuville d'un comité consultatif afin de l'accompagner dans le développement des activités de loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

**QUE** le comité soit composé de sept membres, soit de deux conseillers municipaux et de cinq citoyens de la Ville de Neuville;

**QUE** la campagne de recrutement afférente à ce comité, lancée à la fin du mois de janvier 2024, se poursuive jusqu'au 8 février 2024 afin que les membres du comité puissent être nommés, par le conseil municipal, par résolution, dans les meilleurs délais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 10. SERVICE DES FINANCES

24-02-34

### 10.1. Dépôt et lecture des comptes du mois de janvier 2024

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des comptes à payer du mois de janvier 2024, au montant total de 428 891.74 \$ et sur proposition dûment appuyée de monsieur Simon Sheehy, ils l'approuvent.

|   |               |
|---|---------------|
| TOTAL - Conseil municipal                     | 24.72 \$      |
| TOTAL - Application de la loi (Cour)          | 186.00 \$     |
| TOTAL - Administration générale               | 34 830.57 \$  |
| TOTAL - Sécurité incendie                     | 14 365.18 \$  |
| TOTAL - Voirie municipale                     | 5 982.50 \$   |
| TOTAL - Enlèvement de la neige                | 104 070.94 \$ |
| TOTAL - Éclairage des rues                    | 2 917.38 \$   |
| TOTAL - Approvisionnement/traitement de l'eau | 1 288.94 \$   |
| TOTAL - Réseau de distribution de l'eau       | 3 614.71 \$   |
| TOTAL - Réseaux d'égouts                      | 8 114.86 \$   |
| TOTAL - Réseau d'égouts Ouest Place Ilets     | 4 309.45 \$   |
| TOTAL - Cueillette et transport               | 95 173.21 \$  |
| TOTAL - Élimination des matériaux secs        | 60 698.21 \$  |
| TOTAL - RRGMR - Quote-Part Fosse septique     | 1 469.00 \$   |
| TOTAL - Aménagement, urbanisme                | 236.71 \$     |
| TOTAL - Centre communautaires                 | 25 935.19 \$  |
| TOTAL - Patinoires                            | 26.24 \$      |
| TOTAL - Parc et terrains de jeux              | 465.29 \$     |
| TOTAL - Chapelle et société histoire          | 1 257.50 \$   |
| TOTAL - Presbytère                            | 45 387.77 \$  |
| TOTAL - Bibliothèque                          | 8 516.79 \$   |
| TOTAL - Intérêts                              | 941.44 \$     |
| TOTAL - Immobilisations                       | 9 079.14 \$   |

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière de la Ville de Neuville, certifie la disponibilité des crédits pour payer les dépenses au montant total de 428 891.74 \$. En foi de quoi, je signe ce certificat, ce 6e jour de février de l'an 2024.

---

Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 11. GREFFE

24-02-35

### 11.1 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

En vertu des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, madame Marie-Krystine Beuregard, directrice générale et greffière, dépose à la séance de ce conseil, les déclarations des intérêts d'intérêts et pécuniaires des membres du conseil municipal suivants :

Monsieur Serge Beaulieu  
Monsieur Luc Bertrand  
Monsieur Luc Delisle  
Monsieur Bernard Gaudreau  
Madame Anne-Sophie Paquet  
Monsieur Simon Sheehy  
Madame Denise Thibault

24-02-36

### 11.2 Programme municipal d'aide financière complémentaire au programme supplément au loyer

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LUC DELISLE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la municipalité participera au Programme de Supplément au Loyer pour le projet de construction d'une résidence pour aînés intitulée « Les Belles Marées » à Neuville, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 20 % des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux questions des citoyens.

## 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

24-02-37

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour, sur proposition de monsieur Simon Sheehy, le président lève la séance à 19 h 51.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Bernard Gaudreau, président et maire, reconnaît avoir signé l'ensemble des résolutions y figurant.

---

Bernard Gaudreau  
Maire

---

Marie-Krystine Beuregard  
Directrice générale et greffe